# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



# Séance du 6 juin 2023

# Présidence M. Jean-Michel Rey, président

Pour cette troisième séance de l'année, le président souhaite la cordiale bienvenue et salue :

Monsieur le Syndic, Mesdames et Monsieur les municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mme Séverine Steiner, notre boursière, La presse et le public présent.

Pour le bon déroulement de la soirée, il donne quelques directives :

- Je rappelle que les délibérés de ce conseil sont confidentiels durant la soirée et que vous êtes priés de ne pas communiquer avec l'extérieur le contenu de nos échanges.
- Je remercie aussi le public de rester en place durant la tenue des débats.
- Lors de vos interventions, merci de vous lever et de donner votre nom.

### Appel

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés:

Badan Michel
Birchler Rose
Graber Françoise
Jacquelin Nathalie
Petermandl Colette
Troska Lauren

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

Membres non-excusés: Alexander James

**43 membres présents** 6 membres excusés 1 membre non excusé

### Quorum

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50.

Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum étant de 25.

Le nombre de conseillers présents est de 43.

Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 42.

Le quorum étant atteint, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC.

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

#### Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 20h05

# Approbation de l'ordre du jour

Deux modifications de l'ordre du jour ont été demandées. Le postulat de M. Nardin, que vous avez reçu n'a pas pu être inclus dans le libellé de l'ordre du jour, il sera traité au point 10. La deuxième modification demande que la discussion du point 5 soit scindée en deux. D'un côté, les comptes (a) et de l'autre la gestion (b).

A l'art. 102 de notre règlement, il est noté que : « le conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes ». Raison pour laquelle cette demande est acceptée par le bureau. Aucune autre demande de modification n'étant demandée, le président met au vote l'approbation de l'ordre du jour avec les deux modifications

# LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver l'ordre du jour, tel que modifié

Accepté à l'unanimité

par:

42 voix pour

### Point n° 1 de l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2023.

Le bureau n'ayant reçu aucune demande de modification, le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote relatif à l'approbation du procès-verbal du 21 mars 2023.

### LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver le procès-verbal du conseil communal du 21 mars 2023 :

accepté

par:

39 voix pour

0 voix contre

3 abstentions

# Point n° 2 de l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023.

Le président a reçu une demande de modification, qui amène un commentaire. Si durant le conseil, il s'est passé quelque chose de contrariant, si cela s'est passé comme ça, ce sera rapporté dans le PV. Si le contenu de ce qui s'est passé mérite une correction, on le commente au conseil suivant, mais on ne peut pas modifier ce qui s'est réellement dit.

Le président propose que la personne qui a fait cette demande la reprenne dans les divers. Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote relatif à l'approbation du procès-verbal du 6 mai 2023.

# LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver le procès-verbal du conseil communal du 6 mai 2023 :

accepté

par:

40 voix pour

0 voix contre

2 abstentions

Le président remercie la secrétaire pour les procès-verbaux conséquents. Le procès-verbal du 6 mai comporte beaucoup d'exemples et pourra servir d'aide-mémoire.

### Applaudissements de l'assemblée.

### Point n° 3 de l'ordre du jour

# Communications du bureau, lecture de la correspondance (par le président)

Monsieur Patrick Monnard, ancien membre de notre conseil, papa de Julien Monnard, notre ancien employé de commune, et beau-papa de notre préposée au contrôle des habitants, Justine Monnard, nous a quitté récemment.

Je vous prie de bien vouloir vous lever et nous allons observer une minute de silence à sa mémoire.

Nous avons reçu copie d'un courrier, adressé à la municipalité par le président du camping des Cheseaux. Il se plaint du fait que des campeurs à moto ont été amendés car ils ne s'étaient pas acquittés de leurs frais de parking. La taxe pour les motos étant la même que pour les voitures, il demande simplement la gratuité du parking pour les motos.

Lors du dernier conseil, je vous ai fait part de ma décision de tenir une liste des questions posées durant ces derniers conseils et restées à ce jour sans réponse. Avec notre secrétaire, nous avons repris tous les PV de cette législature et avons donc dressé cette liste. Certaines questions ont été reformulées et synthétisées pour une bonne compréhension. Cette liste a été remise à la municipalité pour aide-mémoire. Elle sera jointe à ce PV. Si nous avons le temps nous la reprendrons dans les divers.

Cette liste a l'avantage d'être un aide-mémoire pour le président et pour la municipalité. Elle a été transmise et peut-être que nous aurons déjà des réponses ce soir. La municipalité pourra y répondre dans le point « communications de la municipalité ». Ainsi nous n'aurons pas de questions qui partent dans l'oubli et il n'y aura plus de frustration pour les personnes qui posent des questions.

### Point n° 4 de l'ordre du jour

Communications de la municipalité (sans discussion, ni vote)

### M. Ménard, syndic

M. Ménard salue l'assemblée.

Il présente Mme Séverine Steiner, employée du bureau GRF Société Fiduciaire SA à Morges. Elle officie comme boursière et a repris la comptabilité dans notre commune depuis le 1<sup>er</sup> février 2023. Elle a permis de finaliser les comptes qui seront traités ce soir au point 5. Elle nous a félicité pour la bonne gestion de notre commune.

Le deuxième point concerne M. Jean-Michel Rey. La municipalité souhaite le remercier sincèrement pour son engagement comme président. Nous avons eu de nombreuses discussions qui ont toujours été constructives et nous ont permis d'être complémentaires. La municipalité a souhaité lui faire un cadeau, tout d'abord des fleurs, et également un drapeau communal, ce qui lui tenait à cœur.

#### Applaudissements de l'assemblée.

### M. Mathez, municipal

M. Mathez salue l'assemblée et donne des nouvelles de certains préavis en cours d'exécution.

Travaux sur La Cure

Le chantier a débuté début mai. La circulation est réglée par des feux et ça se passe assez bien. Il y aura une durée de travaux de 2 semaines supplémentaires, pour des aménagements réalisés par Swisscom et la Romande Energie. Les travaux se déroulent par étapes de 100 m, pour limiter la durée d'attente aux feux.

Nous sommes en discussions avec la DGMR pour le revêtement bitumineux de la route. Nous allons, certainement, devoir fermer toute La Cure durant tout un week-end, avec des panneaux de détournement et passage par le col de la Faucille et le col du Marchairuz. Les dates ne sont pas encore déterminées, mais vous serez tenus au courant.

Nous espérons finir pour la rentrée scolaire.

Nous avons dû enlever la benne de collecte du papier/carton pour les besoins du chantier. Toutefois, nous avons un problème de respect du tri des déchets avec cette benne et nous ne savons pas encore si elle sera remise après les travaux.

Panneaux photovoltaïques sur le Vallon

La pose de l'échafaudage s'est faite courant mai. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait des problèmes avec la ferblanterie en toiture. Il s'agit de trous de la taille d'une pièce de 20 cts qui sont certainement dus aux orages. Il a fallu faire des réparations indispensables avant la pose des panneaux photovoltaïques. Le montant « divers et imprévu » du préavis permet de réaliser ces réparations, et il restera une marge d'env. CHF 5 à 6'000.-.

Les panneaux solaires sont arrivés hier et les travaux devraient être terminés à la mi-juillet.

Trottoir rue de la Gare

Nous avons commencé à mettre en place le matériel et les machines sur le parking de la bibliothèque, ainsi que le dégrappage du bitume et des bordures. La route est actuellement à sens unique. Les arbres seront abattus la semaine prochaine.

# Mme Muriel Archer Galibourg, municipale

Mme Archer Galibourg salue l'assistance.

Travaux en cours

Comme annoncé par M. Mathez, les travaux ont débuté à La Cure et à la rue de la Gare, y compris pour le remplacement des conduites d'eau.

Nous avons également commencé les travaux pour le remplacement des conduites d'eau à la rte de la Prangine. Les riverains ont été mis au courant et savent comment rejoindre leur domicile.

Nous avons reçu la réponse de l'ECA pour l'obtention des subventions accordées à la commune pour ces travaux. En général, on s'attend à une subvention de 12 à 14% du coût de remplacement d'une conduite. C'est le cas pour :

Rue de la Gare. Nous allons recevoir Fr. 21'575.- (environ 13%).

Route de France à La Cure. Nous allons recevoir Fr. 33'602.- (environ 13%).

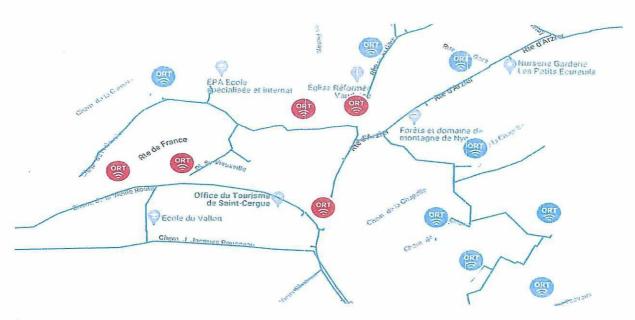
Par contre, pour la Rte de la Prangine - Route d'Arzier : Nous avons reçu Fr. 134'614.- (+ de 19% du coût). En effet, en plus du remplacement de la conduite, nous réalisons un bouclage du réseau d'eau pour le village, ce qui est très important pour l'ECA.

Eau

D'autres nouvelles concernant l'eau sont que des micros ont été installés dans tout le village, y compris Guinfard, Les Pralies et La Cure afin d'écouter les fuites. Une fuite a déjà été réparée sur la Rte d'Arzier et d'autres fuites ont été détectées la semaine dernière.

Voici un aperçu des résultats obtenus au centre du village. Les points rouges indiquent les endroits où il y avait beaucoup de bruit provenant des micros installés sur les vannes ou les bornes hydrantes. Les points bleus sont dans les normes.

D'autres investigations sont prévues dans les jours à venir afin de déterminer l'emplacement précis des fuites dans le but de les réparer également.



Depuis notre dernier conseil, nous avons eu un contact avec la municipalité d'Arzier concernant une liaison entre nos deux réseaux d'eau.

La première étape est une étude de faisabilité qui va inclure les variantes techniques possibles dans le but d'une estimation brute des coûts du projet. Cette étude nous permettra de poursuivre les discussions avec Arzier au sujet de cette interconnexion.

Le dernier commentaire concernant l'eau est pour annoncer que nous attendons toujours l'approbation du canton pour le règlement sur la distribution de l'eau pour notre village.

#### Tourisme

Si vous avez manqué l'annonce dans la presse, la Région de Nyon a lancé une nouvelle carte **Explore**.

Cette carte est proposée par la Région de Nyon dans le cadre de sa politique de développement touristique du district.

L'objectif est d'attirer des visiteurs dans notre région, de faire du bien à l'économie en stimulant un passage dans les établissements des communes, et ce dans le respect de l'environnement, car cette carte « Explore » permet aux touristes de se déplacer en transports publics gratuitement. Depuis le 1er juin, la carte est offerte à partir d'une nuit passée dans un hébergement de la région.

La carte est financée par la taxe de séjour versée par les clients des hôtels et gites.

Je vous remercie de votre écoute

#### Mme Valérie Legrand-Germanier

Mme Legrand-Germanier salue l'assistance.

## Manifestations passées

Dans le cadre de Suisse bouge, St-Cergue a terminé 27e sur 404 communes de même catégorie. Ce qui est une jolie performance.

### Manifestations à venir

- Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre : Expo photos dans le parc de la Société de Développement. Nous vous invitons à la visiter.
- 11 juin : Foire à tout.
- 24 juin : Fête des enfants.
- 24 juin : Saint-Jean AQS.
- 1er juillet et 18 août : Ciné Montagne.
- 8 juillet : Fête du Parc Jura Vaudois.

- 1er août : Fête Nationale.
- 12 août : Fête de la mi-été.
- 19 août : ORNI Caisses à savon.
- 20 août : tournoi de tennis ART 21.
- 2 septembre : concert OSMOSIS Fruitières de Nyon.
- 2 septembre : vide-greniers.
- 5 septembre : sortie des personnes âgées.
- 16 septembre : soirée jeux de société au Vallon, organisée par M. Piguet.
- 16 et 17 septembre : O'Xyrace Triathlon.
- 17 septembre : tournoi de tennis.
- 30 septembre : Désalpe.
- 14 et 15 octobre : raisinée.
- Depuis le 27 mai et jusqu'au 30 septembre : marché villageois de Mme Piguet, tous les 15 jours le samedi.

Le président remercie les intervenants pour toutes ces informations et passe au point suivant.

## Point nº 5 de l'ordre du jour a)

### Préavis no 06/2023 - comptes 2022

Le président informe que la municipalité va prendre la parole et présenter son préavis comme il a été préparé. Ensuite, la discussion sera scindée en deux, comme annoncé en début de séance. A savoir au 5 a) les comptes et au 5 b) la gestion. Il passe la parole à M. Paul Ménard.

### M. Ménard, syndic

M. Ménard salue l'assistance et la boursière externe.

Il relève qu'il n'y a jamais eu de résultats aussi positifs depuis qu'il s'occupe des comptes. Il remercie, pour la rédaction de ces comptes, M. Gérald Chollet pour le travail réalisé et la tenue des comptes jusqu'à son départ, M. Christian Briacca pour avoir remplacé M. Chollet au pied levé et qui a été d'un très grand support pour continuer ces comptes et enfin, Mme Séverine Steiner, du bureau GRF Société Fiduciaire SA, qui a repris les comptes et qui a été de bon conseil sur plein de choses et dont les interventions ont été importantes.

L'excédent de revenus sur les charges qui avaient été budgété à CHF 171'577.40, s'est finalement monté à CHF 1'545'801.52, ce qui a permis de diminuer certains amortissements de préavis anciens, pour un montant de CHF 762'811.95. Ceci ne sera plus possible dès la mise en place de MCH2. Il a été décidé d'augmenter le fonds de réserve « routes » de CHF 400'000.- supplémentaires. Pour les bâtiments, dont nous sommes propriétaires, nous avons créé un fonds de réserve « bâtiments » avec un montant de CHF 300'000.-. Et pour le PECC, nous avons créé un fonds de réserve de CHF 100'000.-.

Présentation des différents éléments clés, graphiques et schémas, se trouvant dans le document des comptes dès la page 14.

### Conclusions:

La capacité financière de St-Cergue est bonne.

Excédents des revenus sur les charges de plus de CHF 1,5 mios, notamment dus au retour de péréquation, ce qui ne peut pas être prévu et anticipé.

Cette situation financière saine va permettre de faire face à des investissements intercommunaux importants tels que la nouvelle Step, ainsi que pour des investissements communaux, tels que le réseau d'eau, les routes. M. Mathez fait un grand travail avec notre responsable technique, M. Guillaume Obez pour établir un planning des travaux à faire.

- > Cela a permis d'assurer et de consolider le futur, avec des amortissements supplémentaires et la création de fonds de réserve (routes, bâtiments, PECC)
- ➢ Diminution de la dette de plus de CHF 500'000.-. Les commentaires de Mme Steiner, qui est également boursière dans d'autres communes, c'est que nous avons relativement beaucoup de liquidités ce qui nous permet de faire face au futur sans problème.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à la CoGes sur les comptes. Cette dernière ne souhaite pas prendre la parole pour l'instant. Le président ouvre la discussion chapitre par chapitre et demande, que pour chaque question, le no de page et de compte soient mentionnés.

### Administration générale:

### **Mme Piguet**

Page 4, cptes 160.3189.00 et 160.3189.10 : développement d'activités hivernales et estivales. Ces rubriques ont été budgétées à CHF 50'000.- et CHF 32'000.- ont été dépensés. Nous n'avons pas d'information sur ces rubriques. A quoi correspondent-elles et que comprennent-elles ?

#### M. Ménard, syndic

Le compte 160.3189.00 comprend une banderole, les panneaux de « bienvenue », une étude de la Haute Ecole Hôtelière de Lausanne et de la promotion.

Il devrait y avoir un préavis concernant le développement touristique. Il faut prévoir le développement d'activités estivales et hivernales, mais de plus en plus des activités estivales. Nous sommes tous conscients que nous sommes une station de basse altitude et qu'il faudra réfléchir rapidement si nous voulons rester une station touristique.

### M. Lampert

Page 3, cpte 151.3185.00 : Honoraires et frais de marketing. Pourquoi n'y a-t-il pas de dissociation des honoraires et des frais de marketing ? Et en quoi consistaient ces honoraires ?

#### M. Ménard, syndic

Il s'agit essentiellement des frais liés à la création du site internet, de la page Facebook, les frais de campagne publicitaires auprès des radios, des TPG, etc.

Je reconnais que la mise en place par poste est arbitraire. Je trouve que le « Festival de Jazz » n'a rien à voir avec l'administration générale, mais c'est une décision cantonale qui nous l'impose.

### Mme Stünkel

Page 3, cpte 151.4653.00 : Sponsoring. II y a un montant de CHF 17'582.50.

A la page 6 du rapport de la municipalité, vous mentionnez avoir récolté des fonds de l'ordre de CHF 14'950.-. D'où vient cette différence ?

### M. Ménard, syndic

Il y a eu un don de la part d'un membre de la municipalité, ce qui explique la différence.

*Finances* : La parole n'est pas demandée.

### Domaines et bâtiments:

#### M. Beux

Page 9 du rapport de la municipalité, cpte 321 Montagnes. Les travaux de réfection de la toiture du chalet de la Prangine ont été finalisés.

Est-ce que les causes des moisissures, mis en évidence lors du démontage de la couverture, ont été recherchées, afin que cela ne se reproduise pas ?

### M. Mathez, municipal

Les moisissures étaient dues à une clôture très vétuste se trouvant à proximité. La réfection de cette charpente aurait dû être effectuée bien plus tôt.

Un traitement de la charpente avait été fait en 2016. Nous aurions déjà dû refaire la toiture. Nous savions que certaines poutres étaient saines et d'autres pas. Mais au démontage, nous avons été très surpris.

### M. Lampert

Je reviens sur plusieurs points repartis dans ce chapitre et qui concernent les amortissements. Je suis surpris de voir que pour plusieurs projets, l'amortissement n'a jamais été calculé juste et toujours de manière minime. Je ne comprends pas cette raison, alors que parfois il est calculé à 3x plus ?

### M. Ménard, syndic

Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, nous avons décidé, au vu des surplus de revenus importants que nous avions, d'augmenter l'amortissement de plusieurs biens immobiliers nous appartenant, et ainsi de diminuer la dette. Ces augmentations d'amortissement correspondent à 4 années d'amortissement, voire à la totalité de ce qui restait à payer.

Travaux : La parole n'est pas demandée.

Instructions publique et cultes : La parole n'est pas demandée.

Police : La parole n'est pas demandée.

Sécurité sociale : La parole n'est pas demandée.

Services industriels : La parole n'est pas demandée.

Le président clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre la discussion de portée générale sur les comptes et passe la parole à M. Alexandre Othenin-Girard.

# M. Othenin-Girard, commission de gestion

La CoGes salue la décision de la municipalité d'avoir mis de côté, dans les fonds de réserve, des montants, ainsi que l'état positif des comptes pour cette année 2022.

En ce qui concerne les comptes, vous avez le détail dans notre rapport. Il y a une chose que nous souhaitons soulever, suite à l'analyse faite par Audict fiduciaire SA qui se trouve dans le document des comptes. Une observation a été faite qu'il y a un écart important entre le budget et certains comptes dans le budget et les comptes finaux 2022. Si on prend dans sa globalité il y a eu une différence d'environ CHF 700'000.-. C'est détaillé à la page 14 du rapport sur le contrôle des comptes et du bilan auquel nous avons ajouté le compte 162.3312.94 "Amortissement pavillon OT 01/2018 » pour le calcul. La CoGes souhaite rendre attentif sur cette différence, non que ça soit forcément une erreur de budget mais que cela puisse être éventuellement prévisible pour certains comptes.

Le président remercie M. Othenin-Girard et ouvre la discussion générale sur les comptes. Il passe la parole à M. Mikaël Pesenti.

#### M. Pesenti

Au moment du vote, pouvons-nous voter à bulletins secrets ?

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et met au vote la demande de vote à bulletins secrets. Il faut que 9 conseillers soutiennent cette proposition. C'est le cas.

# Mme Maillefer, commission de gestion

M. le président j'ai un peu de peine à comprendre sur quoi nous votons. La CoGes a travaillé sur le document de la municipalité qui s'intitule « comptes 2022 et rapport sur la gestion de l'exercice 2022 ». Je peux comprendre qu'il y ait une discussion séparée entre les comptes et la gestion, mais je ne comprends pas la raison de ne pas faire le vote sur la globalité, alors que le préavis est sur le tout.

Le président explique que l'ordre du jour au point 5 a été scindé en deux a) et b), en conformité de l'art. 102 du règlement du conseil qui dit que les comptes et la gestion doivent être discutés séparément.

#### M. Odermatt

Je vous rappelle le principe de ce que nous devons voter. La municipalité nous propose un préavis qui s'intitule « les comptes 2022 ». A la fin de ce préavis, il y a deux lignes. Une qui demande d'approuver les comptes de l'exercice et l'autre qui demande de libérer la municipalité et le boursier de la gestion.

Le vote que nous faisons maintenant ne concerne que la première partie.

Le président rappelle que si le conseil n'approuvait pas les comptes, il s'agirait d'une « indication ou d'une sanction », mais cela ne changerait rien au résultat et il en va de même pour la gestion. Il s'agit surtout de l'expression d'une humeur ou d'un climat, mais cela ne met pas en péril la commune.

### Préavis no 06/2023 - comptes 2022

- Vu le préavis de la Municipalité N° 06/2022
- Vu le rapport de la fiduciaire Audict SA du 11 avril 2022 concernant les comptes 2021
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver les comptes de l'exercice tels que présentés,

de libérer la commission de gestion du mandat qui lui a été confié pour le contrôle des comptes 2022.

accepté

par:

21 voix pour

17 voix contre

5 abstentions

# Point n° 5 de l'ordre du jour b)

Préavis no 06/2023 – rapport de gestion des comptes 2022.

Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Alexandre Othenin-Girard.

### M. Othenin-Girard, commission de gestion

C'est un honneur d'être présent ce soir et d'être rapporteur pour la CoGes. Je remercie mes collègues de m'avoir fait confiance en me nommant président et je relève leur sérieux, leur disponibilité et leur clairvoyance tout au long de ce travail. Nous avons toujours eu des débats très constructifs et à l'écoute les uns et des autres.

Je souligne également la disponibilité et l'accessibilité de la municipalité, de notre syndic, des employés communaux, tels que M. Obez et M. Briacca. A ces personnes s'ajoutent aussi Mme Steiner, de GRF Société Fiduciaire SA, qui a pu nous préparer les pièces comptables demandées.

Nous avons eu peu de temps pour faire ce rapport, avec beaucoup de questions et de

La municipalité a pris le temps d'échanger, autant que possible, avec la CoGes et cela est très apprécié.

Présentation des projets réalisés en 2022, page 3 et état des lieux des préavis 2021 et 2022 page 4 du rapport de la CoGes.

L'année 2022 a été très bonne financièrement et la CoGes réitère l'approbation de la création de ces fonds de réserve qui ont été alloués aux rénovations des bâtiments, aux travaux routiers et au PECC.

La CoGes s'est penchée sur des thématiques :

### Appel d'offres

- o En général lors de gros travaux, routiers par exemple, la commune applique une procédure ouverte/sélective et mandate un bureau d'ingénieurs pour accompagner les travaux. Ce bureau d'ingénieurs se charge également, de gérer l'appel d'offres et de structurer l'évaluation. Mise à part l'ingénieur mandaté, le chef de service technique, le municipal concerné et le syndic participent également à l'évaluation et au choix de l'entreprise.
- o Les procédures sur invitation ou de gré à gré sont gérées par la commune.

La CoGes s'est intéressée au préavis 08/2022 « panneaux photovoltaïques sur la toiture du Vallon » pour étudier le déroulement d'un appel d'offres. Tout comme la CoFin, ou la commission ad hoc, nous n'avons pas pu voir le document d'appel d'offres ce que nous regrettons. Mais nous avons reçu des informations quant à la procédure faite : invitation de quatre entreprises, trois ont répondu et une ne répondait pas au cahier des charges. La CoGes n'a reçu que les offres des entreprises Sedelec SA et Romande Energie. Elle a également reçu deux informations, quelque peu contradictoires, l'une stipulant qu'il s'agit du « gré à gré », et l'autre d'une procédure sur invitation. La CoGes veut bien croire en la bonne foi de la municipalité, mais n'ayant reçu ni les documents attestant de la procédure d'appel d'offres, ni les offres ou les rapports, ni les devis des autres entreprises, elle ne peut que constater que cette procédure n'a pas forcément été faite.

<u>Cahier des charges du chef des services techniques</u>. Il ressort qu'il s'agit d'un cahier des charges important et la CoGes salue la collaboration qui s'est mise en place entre la municipalité et le chef de service.

<u>Préavis 06/2022 – Crédit de CHF 105'000.- pour l'organisation d'un Festival de Jazz.</u> Même si la programmation était de qualité, la CoGes doit mettre en avant la gestion dans son ensemble. Par exemple, pour ce préavis, un déficit bien plus important que celui accepté lors du conseil de juin 2022 : CHF 134'000.- au lieu des CHF 50'000.- prévus. Ce qui représente 1 point d'impôt.

 L'observation générale est que le préavis ne prenait pas en compte l'ampleur d'une telle organisation ou d'une durée trop longue, trop importante pour une 1ère édition. Le court délai, entre la date du conseil de juin et le début du festival, a aussi eu son impact.

- La CoGes s'interroge aussi sur le rôle de la municipalité d'organiser ce festival. La commission du tourisme/loisirs et la CoFin soutenaient ce festival. Une commission ad hoc aurait dû être mise en place par le conseil afin d'étudier la faisabilité d'un tel évènement.
- Le travail effectué par les employés communaux pour ce poste des comptes aurait dû être indiqué (traitement du personnel).
- Lorsque le crédit a été épuisé, il aurait dû être autorisé par le conseil communal comme le stipule l'art. 10 du règlement sur la comptabilité des communes.

La CoGes a pu observer la mise en place du PECC et a eu le détail de ce qui a été fait en 2022. Néanmoins, elle remarque qu'il manque encore un règlement communal, afin d'allouer certains fonds pour ces subventions communales aux citoyens. Cela doit-il ou va-t-il être fait ? Les 5 vœux de la CoGes pour cette année :

### Enumérations des 5 vœux se trouvant à la page 16 du rapport de la CoGes.

Les recommandations de la CoGes sont : que le conseil donne décharge à la municipalité pour sa gestion de l'exercice 2022 et d'adopter le compte de fonctionnement.

Le président remercie M. Othenin-Girard pour son intervention et précise qu'en ce qui concerne la nomination d'une commission ad hoc pour le Festival de Jazz, la question s'est posée. Comme la commission du tourisme et loisirs allait étudier ce préavis, il n'a pas été jugé nécessaire de nommer une commission qui ferait le même travail. Le président ouvre la discussion sur la gestion des comptes 2022 et passe la parole à M. Mikaël Pesenti.

#### M. Pesenti

Tout comme pour la 1ère partie de ce préavis, je demande le vote à bulletins secrets. Merci

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et met la proposition de M. Pesenti au vote. Il y a plus de 9 personnes qui acceptent la proposition. Le vote se fera à bulletins secrets.

Préavis no 06/2023 - rapport de gestion des comptes 2022

- Vu le rapport de la Municipalité sur la gestion des comptes 2022
- Vu le rapport de la fiduciaire Audict SA du 9 mai 2023 concernant les comptes 2022
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

de refuser de donner décharge à la municipalité et au boursier communal pour la gestion 2022,

refusé

par:

25 voix contre

15 voix pour

3 abstentions

Le président rappelle que cela n'a pas une incidence sur le fonctionnement de la commune. La CoGes avait préavisé positivement et le conseil en a décidé autrement. C'est dommage, mais c'est la réalité de ce soir.

# Point n° 6 de l'ordre du jour

Préavis no 07/2023 – demande d'intégrer un crédit supplémentaire de CHF 67'848 au budget 2023 sur le poste 110.3185.00 « honoraires et frais d'expertises » - externalisation de la fonction de boursier.

Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Paul Ménard.

Paul Ménard, syndic

Nous sommes aujourd'hui dans une situation, où la fonction de boursier est sous pression, notamment en raison du manque de « main d'œuvre ». Il commence à y avoir une hémorragie au sein des communes vaudoises au niveau des boursiers. Il est donc de plus en plus difficile d'en trouver.

Au cours de ces derniers mois, la commune a travaillé avec une société externe, tout comme le font de plus en plus de communes.

Lorsque M. Chollet a démissionné en février dernier, nous avons recherché auprès de 4 sociétés. Nous leur avons envoyé un cahier des charges et nous n'avons reçu qu'une réponse de la part de GRF Société Fiduciaire SA. Les autres sociétés étaient soit en sous-effectifs, soit n'ont pas répondu, soit voulaient imposer leur tarif horaire sans cahier des charges et pour laquelle nous n'aurions eu aucun contrôle.

Nous avons travaillé ces derniers mois avec Mme Steiner qui nous a donné passablement de conseils importants et que nous avons partagé avec certains conseillers, qui ont confirmé que notre stratégie était la bonne.

Dans le préavis, au point 2.2.1, vous voyez les « force, faiblesse, opportunité et menace » du modèle que nous avons adopté. Nous ne voulions plus revivre la situation où le poste central, qui est celui de boursier, repose sur une seule personne et qu'on se retrouve sans personne pour une raison ou une autre. C'est pourquoi, nous avons décidé de travailler avec une société fiduciaire. Il s'agit d'un contrat de prestation. Le cahier des charges est mentionné dans le préavis.

D'un point de vue légal, le boursier doit être une personne physique. Il s'agit de Mme Steiner. Dans le cadre de ce préavis, il y a également des propositions d'améliorations qui sont faites à la page 4, notamment avec l'utilisation de certains logiciels.

Aujourd'hui, nous vous demandons d'augmenter de façon substantielle le poste 110.3185.00 et d'intégrer le montant de CHF 67'848.- au budget 2023, pour pouvoir continuer de travailler avec GRF Société Fiduciaire SA. Merci

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à M. Gérard Odermatt.

# M. Odermatt, commission des finances

La CoFin soutient l'approche choisie par la municipalité et recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Le président remercie M. Odermatt et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et met au vote le préavis.

Préavis no 07/2023 – demande d'intégrer un crédit supplémentaire de CHF 67'848 au budget 2023 sur le poste 110.3185.00 « honoraires et frais d'expertises » - externalisation de la fonction de boursier.

- Vu le préavis de la Municipalité N° 07/2023
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'intégrer un crédit supplémentaire de CHF 67'848 au budget 2023 sur le poste 110.3185.00 « honoraires et frais d'expertises » - externalisation de la fonction de boursier,

de financer ce montant par la trésorerie courante.

accepté

par:

41 voix pour

0 voix contre

1 abstention

### Point n° 7 de l'ordre du jour

Election complémentaire à la commission des finances.

A la suite de la nomination de M. Pierre Martin en tant que président du conseil, un poste est à repourvoir au sein de la commission des finances. Afin d'éclairer le conseil sur le rythme de travail et la mission attendue pour ce poste, le président passe la parole à M. Gérard Odermatt.

### M. Odermatt, commission des finances

Je profite de cette occasion pour remercier, très chaleureusement, M. Pierre Martin pour sa contribution au sein de la CoFin. Il a été apprécié de tous ses collègues. Nous lui souhaitons plein de succès dans sa nouvelle fonction, et espérons que les bonnes relations, que nous avons, vont continuer.

La mission de la CoFin en quelques points. Tout d'abord en ce qui concerne le règlement du Conseil Communal, à l'art. 39 :

- > Elle doit être composée de 5 membres,
- > Elle est chargée d'examiner le budget, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunt et le projet d'arrêté d'imposition,
- Un rapport doit être rédigé et remis 10 jours avant la prochaine séance du conseil, pour être envoyé aux conseillers.
- ➤ Ce rapport se concentre, principalement sur l'analyse financière. Par exemple si la dépense prévue entre dans le contexte financier de la commune. Pour se faire, nous rencontrons la municipalité pour en discuter et ensuite nous faisons notre analyse.
- ➤ La CoFin doit faire une proposition, une recommandation au conseil communal de ce qu'il faut faire de ce préavis, l'accepter, l'amender, ce qui est arrivé une fois au cours de cette législature, le renvoyer ou le rejeter, ce qui n'est arrivé qu'une seule fois lors de la précédente législature. Le conseil avait décidé de suivre les recommandations de la CoFin, mais cela reste une exception.

Le profil idéal pour devenir membre de la CoFin :

- C'est un avantage si vous avez des connaissances financières et/ou techniques. Il ne faut pas forcément être comptable, mais avoir un peu de curiosité pour les affaires de la commune et pour les dicastères mentionnés ci-dessous :
  - Administration, finances,
  - Bâtiments, routes, déchets, Ecoles, Eaux-usées, Eau potable, Véhicules, Tourisme,

- Complémentarité entre les membres. Il n'est pas nécessaire de n'avoir que des banquiers,
- Il est important d'avoir des disponibilités. La CoFin a entre 20 et 25 séances par année, à chaque fois qu'il y a une séance de conseil.

Voilà pour la présentation de la commission des finances.

Au nom de la CoFin, je propose la candidature de Mme Carla Di Crollalanza. Elle habite St-Cergue depuis plus de 10 ans. Elle est mère au foyer. Elle a une formation de l'Ecole Hôtelière de Lausanne et effectue sa 1ère législature auprès de ce conseil. Qui dit 1ère législature, dit nouvelles idées, ce qui ferait certainement du bien à la CoFin.

Le président remercie M. Odermatt pour cette présentation et demande à Mme Di Crollalanza si elle accepte cette proposition ? Oui, elle accepte.

Le président ouvre la discussion à d'autres candidatures. La parole n'étant pas demandée, et aucune autre candidature n'étant proposée, Mme Carla Di Crollalanza est élue tacitement par acclamation.

# Point n° 8 de l'ordre du jour

Nomination des commissions ad hoc pour le prochain conseil

Aucune commission ne doit être nommée.

## Point n° 9 de l'ordre du jour

Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales.

Le président passe la parole à M. Alexandre Othenin-Girard.

#### M. Othenin-Girard, délégué à l'ORPC

Lors de la dernière séance de mars, nous avons reçu les comptes qui étaient positifs, alors que l'ORPC est assez actif.

Une information par rapport au budget, il était prévu des allocations par commune de CHF 19,68/habitant et finalement le bénéfice se monte à CHF 19,33. C'est moins que prévu, l'excédent restant sur les acomptes versés par les communes seront redonnés aux communes.

### Mme Maillefer, déléguée APEC

En ce qui concerne St-Cergue, il y a eu la nomination de Mme Archer Galibourg à la commission de Gestion de l'APEC en remplacement de M. Dominique Gafner, démissionnaire. Les comptes de l'exercice 2022 et la gestion ont été adoptés. Quelques chiffres :

- I'APEC, c'est 21 communes,
- total de 42'500 Eq H raccordés,
- près de 3 mios de m3 traités -> 8'200 m3/jour, c'est moins qu'en 2021. Il y a deux raisons évoquées à cela, d'une part la sécheresse qui a fait que les habitants des 21 communes ont moins utilisé d'eau, et d'autre part les séparatifs qui se mettent en place.

Durant ce conseil intercommunal du 11 mai, la problématique des déchets dans les toilettes, a été évoquée. Cela perturbe le traitement des eaux, et peut créer des débordements. Ces informations ont également été relayées dans le journal de St-Cerque.

Les coûts pour St-Cergue : CHF 250'000.-, qui sont refacturés aux habitants en fonction de la consommation. Le coût total des charges de la STEP pour les 21 communes en 2022 est d'un peu moins de CHF 3.5 mios.

Quelques informations pour le grand projet à venir : la nouvelle STEP. Actuellement il y a un plan d'affection sur le site du Lavasson, avec mise à l'enquête en novembre 2022, une séance

d'information publique en novembre également, 6 oppositions en partie levées et une présentation de ce plan d'affectation en 1ère lecture au conseil communal de Gland en avril. Le 15 juin, ce plan d'affectation sera soumis au conseil communal. D'ici la fin de l'année, les éventuels recours seront traités et le PA sera soumis pour approbation par le canton. Il y a plusieurs études qui sont en cours pour cette STEP:

➢ l'avant-projet,

> procédé pour traiter les micropolluants,

> sur le turbinage (tout ce qui concerne les pompes),

> une conduite entre la Dullive (ancienne STEP) et le Lavasson,

> et une étude de mobilité

Pour info en ce qui concerne St-Cergue, pour le turbinage : il n'y a pas de possibilité, pour les eaux usées qui descendent de St-Cergue, de les turbiner et de créer de l'électricité. Ce n'est pas possible techniquement.

En ce qui concerne les finances, il y a le crédit d'étude de CHF 8,360 mios et CHF 544'000 ont déjà été dépensés.

Calendrier:

- 2023 : approbation du cahier des charges pour l'avant-projet et 1ère phase d'appel d'offre pour le projet de construction,
- 2024 : 2º phase d'appel d'offre et préavis pour le crédit de construction, début de construction,
- 2025 : construction,
- 2026 : construction et mise en service.

En parallèle, il y a les questions plus organisationnelles. Il y a les discussions qui vont débuter pour de nouveaux statuts en raison du changement et de l'augmentation importante du plafond d'endettement. Ces statuts devront être approuvés par le canton et par les législatifs des 21 communes. Le processus est important et une commission ad hoc sera créée.

Pour information, il y a déjà une discussion sur la révision du mode de taxation. Actuellement, on calcule le prix pour les communes en fonction de l'Equivalent Habitant (Ep H) et non par rapport à l'eau consommée. Une des proposition serait de calculer cette taxation par rapport à l'eau consommée.

Il est fort probable que le prix pour l'épuration des eaux augmente, avec à termes une augmentation du prix de l'eau.

Nous restons, avec mes collègues, Mme Archer Galibourg, M. Hautier et M. S. André à votre disposition pour toutes questions que vous pourriez avoir. Merci

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les rapporteurs des délégations pour leur investissement et passe au point suivant.

### Point n° 10 de l'ordre du jour

Postulat : Demande d'étudier la création de pistes de VTT de descente sur la parcelle n° 351, en exploitant notamment le téléski du bois.

Le président met au vote la recevabilité du postulat. Le conseil dans sa grande majorité accepte la recevabilité. Le président passe la parole à M. Damien Nardin.

#### M. Nardin

Chacun a reçu un exemplaire du postulat. Le but est de le soumettre à la municipalité pour une étude visant la création de 5 à 7 pistes de VTT de descente sur St-Cergue, destinées à tous les publics (enfants, adultes, familles), en utilisant les remontées des pistes du village. L'idée étant de ne pas se concentrer uniquement sur les pistes, mais également dans les bois environnants.

Chaque année, on parle du problème du manque de neige. Chaque année, nous avons des discussions houleuses, avant la saison hivernale, pour voter des crédits pour le fonctionnement des remontées mécaniques des pistes de ski du village. Nous avions

demandé à la municipalité d'aborder ce sujet un peu plus tôt, mais nous n'avons pas encore de nouvelles.

Les points forts de ce projet :

- o sans neige, nous pourrions profiter de ces pistes de VTT de mars à novembre. Cette année en janvier et mars, on faisait du vélo. Il est possible que cela se reproduise,
- o cette discipline est faite pour tout le monde,
- cela répond à une offre touristique 4 saisons et, aussi à une forte demande des pratiquants. Je suis président du club de VTT Jura Vaudois et on travaille sur tout le Jura pour ça. Nous avons beaucoup de demandes, notamment suite aux problèmes dus à la création de pistes sauvages (par exemple : La Chèvrerie). Si nous proposons des choses légales et encadrées, l'illégal va forcément diminuer,
- o création d'activité toute l'année autour de la buvette des Sports. Elle marche très bien avec la patinoire, le terrain de pétanque, et tout ce qui est proposé par les Z'Amis de St-Cergue. Ce serait un beau pôle avec plusieurs activités.

Nous pouvons nous inspirer d'exemple, car nous ne sommes pas les seuls à avoir des remontées mécaniques et à ne plus avoir de neige. Tout récemment, la station de Valbirse, dans le Jura Bernois (800 m d'altitude) devait fermer son petit téléski. Les associations locales, avec la commune et l'exploitant ont réussi à mettre en place 3 pistes de VTT. Ils ont ouvert en mai 2023. A titre indicatif, le tarif adulte est de CHF 20.- par jour.

Projection d'une vidéo promotionnelle des installations de Valbirse.

Nous trouvons également beaucoup d'exemples en Europe, comme avec des « trailscenter ». La différence avec un bike-Park, c'est qu'on remonte à la pédale.

On pourrait imaginer pour St-Cergue, un départ depuis le grand téléski, et ensuite depuis le sommet, on peut faire plein de variantes (plus roulantes, plus raides dans le bois, etc.). Un des éléments qu'il faudra prendre en considération c'est le passage de la rte de Guinfard. Pourquoi ne pas utiliser le tunnel pour le passage des véhicules comme on le fait en hiver ?

Au niveau des systèmes de remontées mécaniques, il existe quelques solutions. Par exemple, il y a le « easy loop » qui permet de passer du mode « été-hiver » très facilement.

Pour élargir l'offre, les mêmes infrastructures pourraient être utilisées pour un système de « trottinette sur herbe », beaucoup de stations le propose. Les tarifs appliqués sont intéressants d'un point de vue rentabilité. Sur St-Cergue, il y a une société des Rousses qui propose des descentes depuis les Fruitières jusqu'à Genolier pour 46 euros.

D'autres aménagements seraient également à prévoir, pour une vraie offre VTT à St-Cergue. Par exemple l'installation de parkings à vélos sécurisés, une station de lavage et de réparation de vélos, quelques bornes de charge électrique pour vélos et peut-être des vestiaires où les gens pourraient se doucher et se changer et on pourrait envisager de faire des camps pour accueillir plus de monde.

J'espère que vous me soutiendrez et que la municipalité pourra étudier ma demande.

Le président met en discussion le postulat et ouvre la discussion. Il passe la parole à M. Sébastien Piguet.

M. Piguet

Sauf erreur de ma part, nous devons encore voter 2 fois. Une fois pour savoir si nous prenons en considération et une fois pour renvoyer à la municipalité. On pourrait le renvoyer à une commission avant de l'envoyer à la municipalité.

Ce qui m'intéresserait c'est d'ouvrir un peu la réflexion sur une étude des sports « faisables » à St-Cergue, plus que spécifiquement sur le VTT, même si on a aussi mentionné les trottinettes d'herbe. Il y a peut-être d'autres sports praticables avec les téléskis.

Le président relève qu'il s'agit d'une bonne remarque, mais que ce n'est pas l'objet de la question. Si une réflexion sur les sports d'été à St-Cergue doit être étudiée, il faut faire un nouveau postulat, qui pourrait venir en complément de celui de M. Nardin.

#### M. Hautier

Si j'ai bien compris, il y a déjà eu une étude plus large, dans le sens de ce vient de proposer M. Piguet, faite par l'Ecole Hôtelière de Lausanne. Il y a donc déjà eu une approche. Est-ce que vous pouvez le confirmer et est-ce que les systèmes pour les VTT ont déjà été évoqués ?

### Mme Morina, municipale

Oui, cela a été mentionné dans l'étude de l'Ecole Hôtelière.

#### M. Beux

Je félicite M. Nardin pour cette idée. Depuis le temps qu'on se demandait de ce qu'on pourrait faire des pistes en été, nous avons une proposition qui me semble très bien. J'appuie cette demande et j'espère qu'on arrivera à quelque chose. Merci

#### M. Christinet

A la Robellaz, dans le Val de Travers, ils couvrent leur frais de fonctionnement de toute l'année grâce à l'utilisation des pistes pour le vélo de descente en été.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et met au vote la prise en considération du postulat avec transmission à la municipalité pour étude.

Postulat : Demande d'étudier la création de pistes de VTT de descente sur la parcelle n° 351, en exploitant notamment le téléski du bois.

#### LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

de transmettre le postulat à la municipalité pour étude, à l'unanimité.

Le président remercie M. Nardin pour son travail et pour cette présentation complète.

### Point n° 11 de l'ordre du jour

Propositions individuelles et divers.

Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Didier Beux.

#### M. Beux

Je voulais revenir sur le problème du container à papier/carton à La Cure qui a été supprimé. J'ai entendu à la déchèterie que la municipalité avait décidé de ne pas le remettre après les travaux.

Il y a plusieurs personnes qui utilisent, correctement et beaucoup, ce container. Je suis navré que des personnes jettent n'importe quoi dedans. Nous avons vu que le container se trouve actuellement aux Cheseaux Dessus. Il y a des personnes, qui n'arrivent pas à aller aux heures d'ouverture de la déchèterie, et qui se demandent comment faire et s'ils peuvent aller là-bas. On leur a répondu que non, alors que doivent-ils faire ?

Est-ce qu'il y a un espoir que le container soit remis à La Cure ? Merci.

### M. Mathez, municipal

La benne a été enlevée pour les besoins du chantier, car nous avions besoin de la place pour placer la cabane de chantier.

Nous avons env. 5 % des gens qui ne respectent pas le tri sélectif et qui dévalorisent la valeur du carton/papier que nous ne pouvons plus revendre. Cette benne part donc à l'incinération. Nous avons essayé de mettre des panneaux, mais il y a toujours des gens qui mettent des sacs poubelle noirs dedans, malgré les caméras de surveillance.

#### M. Pesenti

Je rebondis sur ce qui vient d'être dit. Nous avons des caméras de surveillance qui filment. Avez-vous vu le nombre de voitures immatriculées en France qui s'arrêtent pour jeter leur poubelle à La Cure le matin ?

M. Mathez, municipal

Bien sûr qu'on les voit. Il y en a que l'on peut amender parce que l'on voit leurs plaques d'immatriculation. Mais ce n'est pas le cas pour tous les véhicules. On connait le visage de certains, mais d'autres se cachent derrière la benne pour tricher.

Notre volonté est de ne pas augmenter la taxe « déchèterie », et de trouver un juste équilibre. Pour le moment, la municipalité n'a pas pris la décision d'enlever cette benne à papier/carton. C'est temporaire durant la durée des travaux et après nous mettrons des affiches pour que les gens respectent. Ensuite on verra.

Cette benne est la seule que nous ayons en dehors de la déchèterie.

**Mme Piguet** 

Il y a une fête qui a été oubliée dans les annonces des manifestations, c'est la Fête de La Cure le 29 juillet prochain, avec un grand marché artisanal et un tournoi de pétanque.

M. Lampert

En ce qui concerne la benne de La Cure, la solution est peut-être sa délocalisation, et ainsi elle ne serait pas sur un axe routier.

#### M. De Garrini

Je reviens sur le sujet que M. Nardin nous a présenté, qui était excellent. Actuellement les téléskis du village sont propriété de Télé Dôle SA et nous attendons, depuis un certain nombre d'année, le renouvellement de la convention. Peut-on avoir des informations à ce sujet ?

La municipalité ne souhaitant pas répondre, cette question sera rajoutée à la liste des questions en attente.

#### M. Othenin-Girard

Pour revenir sur le PECC, Mme Morina a évoqué, au cours de différents conseils, son évolution. Ce n'est peut-être pas le moment ce soir, mais si nous pouvions avoir un retour sur l'évolution du travail sur le PECC, ce serait apprécié. Merci

#### M. Nardin

En ce qui concerne l'entretien du « bike-parc ». L'herbe n'a pas été fauchée et elle est très haute. Ça revient chaque année et si ça pouvait se faire, ce serait plus accueillant et ça éviterait que les graines tombent sur le chemin et que celui-ci se réduise années après années. Merci.

La parole n'étant plus demandée, le président passe la parole à M. Gabriel Galibourg qui s'est penché sur la péréquation et a préparé un exposé.

M. Galibourg

Je me suis intéressé au sujet de la péréquation et St-Cergue. On a vu qu'on payait en point d'impôt énormément à l'AISGE par rapport à d'autres communes, comme Genolier qui est à l'autre extrême. Lors d'une séance de l'AISGE, j'ai discuté avec un municipal qui m'a dit que c'était la péréquation qui devait régler ce problème. D'où mon intéressement.

Je vais vous parler de la péréquation telle qu'elle existe aujourd'hui et ensuite de la nouvelle péréquation dont les journaux parlent régulièrement.

### Péréquation actuelle

Péréguation directe:

La péréquation directe se fait entre les communes. Il y a un fond de péréquation alimenté par toutes les communes, avec 3 volets : population, solidarité et thématiques. Toutes les

communes présentent ces points-là et vont toucher de l'argent sur ces volets-là. Certaines communes donnent beaucoup et récupèrent peu et d'autres c'est le contraire. Le total de ce fond pour 2021 était de CHF 743 mios et à la fin il ne reste rien.

Ensuite, il y a la péréquation indirecte, qui comprend la cohésion sociale. Le canton arrive avec des factures et nous demande de payer. L'alimentation de ce fond se fait par les prélèvements conjoncturels, l'écrêtage et le solde restant est alimenté par chaque commune Le 3<sup>e</sup> volet de la péréquation est la réforme policière. Je n'ai pas regardé le détail du calcul. (voir slides 3, 4 et 11).

Explication du calcul pour les communes (slide 5).

Explication du point d'impôt. La valeur du point d'impôt (VPI) ne veut pas dire grand-chose. Une commune, comme Nyon, a une valeur très élevée par rapport à une commune plus petite, puisque le nombre d'habitant joue dans son calcul. Pour pouvoir comparer les communes, on divise par le nombre d'habitant. La valeur du point d'impôt par habitant (VPIh) permet de comparer les communes pour connaître la puissance financière de chacune. St-Cergue nous sommes à 38. La moyenne cantonale est de 48. Genolier est de presque 100, Arzier de 55 et Trélex et Givrins d'env. 70 (*slide* 6).

Retour couche « solidarité ». L'idée est que les communes qui sont inférieures au seuil VPIh vont toucher de l'argent. (slide 7).

Les dépenses thématiques. L'idée est de rétribuer les communes qui dépensent beaucoup pour les routes, pour les transports, pour la sylviculture (slide 8).

L'alimentation et solde du fond de péréquation directe (slides 9 et 10).

Péréquation indirecte :

La participation est difficile à prévoir, car elle est basée sur les dépenses de la cohésion sociale, qui se monte à un peu de de CHF 2 milliards. Les communes prennent à leur charge un peu moins de la moitié et le reste est pris par le canton. (slide 11).

Alimentation du fond par les prélèvements conjoncturels, l'écrêtage et le solde restant est calculé un peu de la même manière que pour la péréquation directe (slides 12, 13 et 14). Comparatif des 5 communes de l'AISGE (slide 15).

Ce système a des inconvénients et est très critiqué, surtout pour la cohésion sociale. Elle est trop complexe. Les bases de calculs sont mauvaises. Beaucoup de communes se sont plaintes et ont demandé de changer cela, via une initiative « SOS communes ». Celle-ci proposait de rendre la cohésion sociale au canton en échange de 15 points d'impôt. Le canton a cherché un contre-projet qui a été finalisé en mars 2023 et pour lequel ont collaboré l'UCV (Union des Communes Vaudoises) et l'ADCV (Association Des Communes Vaudoises). Cette nouvelles péréquation est en consultation jusqu'au 15 juillet.

#### Nouvelle péréquation

Les avantages et principes (slide 17).

Les ressources. Ils vont prendre la somme des impôts divisée par le nombre d'habitants. Une moyenne cantonale sera établie et toutes les communes se trouvant en dessus paieront pour celles qui sont en dessous (*slide 18*).

Les besoins structurels (slide 19).

Charges des villes (slide 20).

Factures cantonales (slide 21).

Simulation des acomptes 2022. La nouvelle péréquation devrait nous faire économiser CHF 620'000.- (slide 23).

Sources (slide 25).

Applaudissements de l'assemblée pour cette présentation.

L'ensemble des slides ont été envoyées au lendemain du conseil à tous les conseillers, ainsi qu'à la municipalité.

Le président remercie M. Galibourg pour toutes ses recherches et pour la vulgarisation d'un sujet très complexe qu'il a partagé avec l'assemblée.

S'agissant de la dernière soirée, en tant que président du conseil, M. Jean-Michel Rey prend la parole.

Pour terminer ce dernier conseil de ma présidence, je souhaite vous réitérer mes remerciements pour la qualité de nos échanges. Tout n'a pas toujours été facile.

Vous avez bien compris que j'ai été un président un peu atypique, qui a présidé un conseil du même acabit. J'ai beaucoup apprécié certains échanges lors de la séance du 2 mai, où nous nous sommes affirmés plus attachés au résultat recherché qu'à la forme du débat.

J'aimerais particulièrement remercier Marie-Jo Hautier. Quand j'ai accepté la présidence, j'avais convenu avec elle, d'un certain nombre de choses. Elle a toujours été fiable et a tenu sa parole, elle a donné sa part et c'était très précieux. Je nous recommande d'en prendre bien soin. Elle nous sert aussi d'antenne climatique dans ce village, elle m'a fait parvenir des informations que je n'aurais jamais entendues. Elle sait beaucoup de choses.

Je remercie aussi le bureau qui représente une équipe dynamique et efficace lors des votations. C'était un plaisir que de travailler à vos côtés.

Je félicite et remercie aussi la municipalité pour son travail assidu. Ce soir, vous avez été sanctionné, cela m'a fait de la peine. Je souligne, que malgré la sanction, la CoGes avait recommandé d'approuver votre gestion. Ils vous ont cherché des poux, ils ont fait un rapport qui était très fouillé, ils ont fait un bilan et un état des lieux, mais ils vous ont soutenu. Je vous remercie pour tout ce travail réalisé et pour toutes les réussites. Il ne faut pas les oublier. Ce n'est pas parce qu'il y a des choses compliquées, que cela annule le reste.

Je remercie les commissions pour le travail qu'ils ont fait. Ce soir c'était la CoGes qui a fait un travail très fouillé et remarquable.

J'aimerais parler de la comptabilité 2022 avec un beau résultat. C'est un peu comme la récompense d'une crème double sur une meringue dégustée après une longue promenade. J'aimerais revenir sur ce que vous avez dit lors de la remise de mon cadeau. D'abord je vous remercie pour le beau bouquet que j'ai reçu. En général, les hommes reçoivent une bouteille et les dames un bouquet. J'ai reçu mon dernier bouquet, il y a 15 ans. J'apprécie ce très beau bouquet. Ensuite, vous m'avez demandé si je souhaitais un souvenir pour ce dernier conseil, et je vous ai demandé un drapeau de la commune. Pourquoi j'avais à cœur d'avoir ce drapeau ? Je fais partie de groupes qui ont à cœur notre pays, qui prennent du temps pour prier pour notre pays. Nous avons eu une rencontre sur la Place Fédérale. Il y avait des représentants de tous les villages et villes qui sont venus avec le drapeau de leur commune pour soutenir le pays. Moi je n'avais rien. Maintenant j'ai mon drapeau. C'est un cadeau très symbolique et je suis très reconnaissant.

Merci beaucoup et merci pour les encouragements de la municipalité. Je ne sais pas si, je serai une autre fois président, mais j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous, même si des fois c'était un peu compliqué comme ce soir, 5 min. avant la séance pour changer l'ordre du jour.

Merci à M. Hautier qui assure la technique, malgré les défaillances. Je sais que ce service est très stressant. Merci à tous pour la patience et aussi à ceux qui ont préparé la salle.

Merci à chacun pour ce que vous êtes, pour ce que vous faites pour la commune.

Je clos ce conseil à 23h42.

Le président

Jean-Michel Rey

La secrétaire

Maria-José Hautier